

L'Amicale Laïque de Noirmoutier

Association loi 1901

Siège social : 12 rue Salomon Lefebvre – 85330 Noirmoutier-en-l'Île



PROJET ÉDUCATIF



Le contexte

L'Amicale Laïque de Noirmoutier, située sur la commune de Noirmoutier-en-Île, est une association loi 1901 agréée d'éducation populaire, affiliée à la Ligue de l'Enseignement.

L'association

L'Amicale Laïque de Noirmoutier a été créée en 1946, avec comme objectif de proposer un soutien (principalement matériel) aux familles souhaitant scolariser leur(s) enfant(s) dans l'école publique.

L'association aujourd'hui comprend plusieurs secteurs d'activités : activités culturelles, socio-éducatives et sportives. Elle est le support juridique de toutes les activités qu'elle organise.

L'association est ouverte à toutes et tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance absolue à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. Toute propagande politique ou tout prosélytisme religieux sont interdits au sein de l'association.

L'association a pour but de promouvoir l'idéal démocratique et républicain, de contribuer sous toutes ses formes au progrès de l'éducation laïque.

A cette fin, elle œuvre, dans une démarche d'éducation populaire pour :

- Assurer à chaque femme et à chaque homme le respect de la liberté de conscience, la liberté de pensée, la liberté d'expression, et favoriser son épanouissement le plus harmonieux.
- Permettre à chaque citoyen de mieux comprendre la société dans laquelle il vit, d'y prendre place et de participer à son évolution pour une démocratie laïque, pour la justice sociale et pour la paix.
- Promouvoir la laïcité :
 - par la reconnaissance de l'égale dignité des personnes
 - par la garantie du pluralisme des convictions
 - par une lutte constante contre toutes formes de discrimination, notamment à l'égard de l'origine, de l'appartenance ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'âge, du handicap

- 
- par toutes les initiatives favorisant un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la culture, à la communication, au sport, aux loisirs.

L'association est agréée au titre des activités de jeunesse et d'éducation populaire.

Nos actions socioéducatives

Afin de satisfaire les besoins sociaux et éducatifs des familles, l'association a mis en place des temps d'accueils et de loisirs dans un cadre épanouissant et sécurisé, avec la volonté de renforcer le caractère social par une amélioration de l'accessibilité financière.

Ces structures d'accueils évoluent en fonction des besoins exprimés, elles sont le fruit de la collaboration avec les associations de parents d'élèves, les enseignants, avec les élus des communes concernées, et les Caisses d'Allocation Familiales de Vendée ; nous poursuivons l'adaptation de nos actions en fonction de l'évolution de la population sur l'île, et des réglementations inhérentes à l'accueil des mineurs.

Les structures d'intervention

➤ Sur la commune de Noirmoutier

- **Un accueil périscolaire** à l'école publique de L'Herbaudière, « Le Rocher des Lutins », dans l'enceinte même de l'école.
- **Un accueil périscolaire** au centre de loisirs d'Her et d'eau comprenant les accueils matin et soir les jours scolarisés, pour les enfants fréquentant l'école Richer, et les mercredis, adressé aux enfants des différentes écoles de l'île.
- **Des accueils de loisirs extrascolaires**, fonctionnant durant chaque période de vacances scolaires (sauf fermeture annuelle entre le 25 décembre et le 01 janvier).

➤ Sur la commune de La Guérinière



- **Un accueil périscolaire** accueillant les enfants des deux écoles (publique et privée), dans la salle municipale omnisport des Pinsonnières.
- Sur la commune de Barbâtre
- **Un accueil périscolaire** au centre de loisirs « Les Petits Cagnots » intégré à l'école de Barbâtre, fonctionnant les matins et soirs des périodes scolaires, et les mercredis toute la journée.
 - **Des accueils de loisirs extrascolaires**, fonctionnant durant chaque période de vacances scolaires (sauf fermeture annuelle entre le 25 décembre et le 01 janvier).
- En Vendée ou région Pays de la Loire
- **Séjours de vacances en camp** pour les enfants âgés de 7 à 13 ans, durant la période estivale (de 3 à 6 séjours de 5 ou 6 jours).

PROJET ÉDUCATIF DES ACCUEILS DE LOISIRS

Le projet éducatif du centre de loisirs de l'Amicale Laïque de Noirmoutier est défini par une étroite collaboration entre le Conseil d'Administration de l'association et les personnels assurant le fonctionnement des centres et des accueils périscolaires. Ainsi :

- Un membre du bureau assiste régulièrement aux réunions des équipes d'animation.
- La direction des centres de loisirs participent régulièrement aux réunions du bureau de l'association.
- Les équipes d'animation peuvent être conviés à participer au C.A. de l'association.

Ce dispositif permet au C.A. de l'association d'être informé des conditions de mise en œuvre du projet éducatif ; et à l'équipe d'animation de connaître les objectifs de l'association et ses principes généraux. En outre un échange constructif peut alors s'établir.

Les parents sont adhérents de l'association, ils sont invités à l'assemblée générale. D'autres peuvent être proposées durant l'année lors de réunion de présentation de nos actions, portes ouvertes ou encore lors de rencontres à caractère plus festif.



Les objectifs généraux de l'association en ce qui concerne spécifiquement le secteur centre de loisirs sont :

- L'éducation socio-affective
- L'éducation motrice
- Favoriser les acquisitions

Le projet pédagogique construit à partir de ces objectifs généraux tient particulièrement compte de l'âge des enfants en établissant deux projets spécifiques.

I. Pour les plus jeunes (2 à 6 ans)

Objectifs prioritaires :

1. Respect du rythme de vie et des besoins
 2. Favoriser l'autonomie
 3. Appropriation des espaces
 4. Eveil sensoriel et sportif
-
1. Les activités variées prennent en compte les besoins spécifiques des jeunes enfants au travers d'une grille horaire alternant les temps d'activité et les temps de repos et de sommeil. L'équipe d'animation veille à proposer des situations adaptées aux besoins des enfants.
 2. Les activités doivent au maximum favoriser l'apprentissage de l'autonomie tant par rapport aux gestes quotidiens que par rapport aux jeux, matériels et outils.
 3. Les espaces d'évolution sont aménagés de façon à ce que le jeune enfant puisse se construire des repères. Le centre dispose d'une salle réservée aux jeunes enfants et aménagée à leur usage ainsi que d'une salle de repos.

A l'extérieur, on vise également à ce que le jeune enfant puisse visualiser son espace d'évolution.
 4. Pour permettre aux enfants d'accéder à une meilleure connaissance et à une meilleure maîtrise de leur corps on multipliera les expériences sensorielles exploitant les cinq sens et les activités motrices. En été, l'accent sera mis sur les activités aquatiques.



II. Pour les 7/12 ans

Objectifs prioritaires :

1. Favoriser l'écoute et l'expression au sein d'un groupe
 2. Favoriser l'expression artistique
 3. Développer la connaissance de son corps et de la pratique sportive
-
1. Outre les activités d'expression et de communication (telles que mime, jeu de rôle ou théâtre, etc...) des temps de concertation seront proposés aux enfants pour la mise en place de certaines activités et des règles de vie.
 2. En ce qui concerne les activités artistiques, la démarche visera à susciter l'expérimentation et la création, individuelle ou collective, et à favoriser l'acquisition de techniques.
 3. Dans le prolongement des activités proposées aux plus jeunes, on visera, au travers d'activités variées, à développer les capacités de chacun tant sur le plan sportif que dans la connaissance de ses propres limites, et à favoriser la compréhension et la mise en place de stratégies individuelles ou collectives.

La mise en place et le suivi de ces activités sont garantis par la formation spécifique des encadrants (CAP Petite Enfance, BAFA, BEESAPT, BPJEPS, Surveillant de Baignade...).

Les équipes d'animation permanentes se réunissent une fois toutes les 2 semaines, de septembre à juin, tant pour établir un bilan et une évaluation de la période écoulée que pour définir les objectifs et l'organisation de la période à venir.

En ce qui concerne l'été, outre une réunion hebdomadaire, un point est établi chaque soir pour assurer la cohérence des activités et la cohésion de l'équipe.



PROJET SPÉCIFIQUE AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DES MATINS ET SOIRS (jours scolarisés).

Outre les objectifs généraux du projet éducatif, l'organisation de l'accueil périscolaire vise à :

- Le matin : effectuer une transition entre le cadre familial et l'école dans un environnement calme.
- Le soir :
 - établir un moment de pause et de repos après la journée de classe.
 - Favoriser et encadrer, dans la mesure du possible, le travail personnel des enfants.

Les activités qui leur sont proposées restent adaptées à l'âge des enfants et répondent aux objectifs généraux du projet éducatif.